

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2017-179/PR/MERN approuvant et rendant exécutoire le budget prévisionnel l'an 2018 de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti.

n° 2017-179/PR/MERN

Ministère
MINISTÈRE DE L'ENERGIE, CHARGE DES
RESSOURCES NATURELLES

Date de publication
7 décembre 2017

Numéro JO
n° 23 du 14/12/2017

Date du numéro
14 décembre 2017

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°65/AN/99/4ème L du 13 janvier 2000 portant création de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti

VU Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2000-0029/PR/MERN portant statuts constitutifs de la "Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti"

VU Le Décret n°2013-197/PRE/MERN portant désignation des membres du Conseil d'Administration de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti

VU La Délibération n°013/SIHD portant approbation du Budget Prévisionnel de l'exercice 2018

VU Le Procès-verbal de la séance du Jeudi 16 Novembre 2017 du Conseil d'Administration de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti

SUR Proposition du Ministre de l'Energie chargé des Ressources Naturelle

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 Décembre 2017.

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE 1

Est approuvé et rendu exécutoire le Budget prévisionnel de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti de l'exercice 2018.

ARTICLE 2

Ce budget s'élève pour un montant de

— en Produits :	32 611 681 218 FD	— en Charges :	32 012 751 494
FDSoit un résultat bénéficiaire de	598 929 724 FD	Budget d'investissement :	124
500 000 FD	ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.		

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH